



Convocation :..... 03.07.2024
Affichage :..... 03.07.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 8
(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024 À 18H00

N° 2024/12

Objet : École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de l'antenne de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Ève BUGIS.

Secrétaire :

Geneviève VICENTE

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2024/12

École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de l'antenne de Castres

Le Président ayant exposé,

Par délibération du 6 juillet 2023, le Comité syndical a décidé de mettre à disposition de l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel « ENSAV » une assistante à temps non complet (80%) pour assurer le secrétariat de l'antenne de Castres. M. le Président précise qu'à la rentrée 2024, l'ENSAV disposera de trois classes : Licence, 1^{ère} et 2^e année de Master Cinéma XR-réalité virtuelle augmentée.

Ce poste est pourvu par le Syndicat mixte, sur contrat à durée déterminée.

Le développement de l'antenne entraîne un surcoût de charge du poste concerné, qui pourrait conduire à conclure un avenant pour passer le temps d'emploi jusqu'à un temps complet.

Dans l'attente, pour assurer la rentrée, il est proposé que le contrat soit reconduit aux mêmes conditions que pour l'année écoulée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve que le contrat pour le poste d'adjoint administratif, affecté à l'ENSAV, pour la période de 12 mois couvrant l'année universitaire 2024-2025, porte sur un temps non complet de 80%, soit 28 heures par semaine,
- autorise le Président à signer ledit contrat,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2024 du Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 11 juillet 2024

Pour extrait conforme,

Président



Ynaud BOUSQUET